

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mardi 2 avril 2024 - PV n° 6

PAGE 1/6

- Présidente : Mme Béatrice MATHIEU
- Présents : Mmes Nathalie LUCAS et Patricia DUPIN
MM Gilbert BOSSE, Jean-Robert CLOFF, Samir ZOLOTA
- Invités : Mmes Marina JALLAT et Sandra RENON
MM Saïd EL MOUFAKKIR, Julian GRELOT, David WAILLIEZ
- Excusés : MM. Jacques DANTAN, Sylvain MICHELET

Ouverture de la séance

La Présidente de la CRA Béatrice MATHIEU ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Mise à jour des effectifs

- Arbitres souhaitant mettre un terme à leur fonction d'arbitre à l'issue de la saison 2023/2024 :
- Mathieu DENOIX et Seyfullah GOCGUN (AA R1)

La CRA les remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage néo-aquitain.

A la suite de l'envoi de la convocation pour les examens théoriques des samedi 13 et dimanche 14 avril 2024, certains arbitres ont fait part de leur volonté d'arrêter l'arbitrage à l'issue de la saison en cours.
La CRA leur enverra un mail pour leur demander de confirmer par écrit leur décision.

- Arbitre souhaitant prendre la fonction d'arbitre assistant en 2024/2025 :
- Alexandre Jean BETON (R2)

La CRA accède à sa demande et fait application de l'article 21 du règlement intérieur

- Arbitre partant dans une autre Ligue :
- Jonathan LE NOBLE (R1) => Ligue de Normandie

La CRA le remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage néo-aquitain et lui souhaite une bonne continuation

- Arbitre ayant bénéficié d'un rapport complémentaire :

Après avoir satisfait aux conditions de l'article 14 du règlement intérieur, la CRA nomme Benoît FONTENIL dans la catégorie supérieure (arbitre assistant régional 1)

- Nomination des arbitres régionaux
Dans le cadre du chapitre 4 de sa circulaire annuelle, la CRA décide de valider les arbitres suivants :

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mardi 2 avril 2024 - PV n° 6

PAGE 2/6

Arbitre Régional 3 : Alexandre AGNESE (86), Sébastien BEAUFILS (86), Sidi BELDJILALI (87), Steven BRICE (87), Adel DHEMNI (24)

Jeune Arbitre Régional : Lilian HENRI (33), Armand LAFAGE (33), Antonin MORISSET LE DUIGOU (86), Anyngan PLA (64),

Ils seront nommés arbitres régionaux sous réserve de réussir en 2024/2025, le test physique de début de saison et l'examen théorique de fin de saison.

Passerelle JAR => R3 :

- Morgan COUTURIER (79),
- Rayan HERRY (23),
- Milan LARIVET (19),
- Melvin TALABOT (87)

A la suite d'une observation validant le niveau, la CRA les nomme arbitre régional 3 sous réserve de réussir les tests théoriques de fin de la saison 2023/2024 et le test physique de début de saison 2024/2025.

Ils ne seront pas intégrés dans un groupe d'observations pour la saison 2023/2024.

Situation particulière des arbitres régionaux blessés

L'article 42 du règlement intérieur de la CRA précise : « lorsqu'un arbitre est blessé à répétition ou est soumis à une longue période d'indisponibilité pour des raisons médicales, le médecin régional pourra établir l'aptitude ou l'inaptitude de l'arbitre à évoluer au niveau de la compétition concernée par sa catégorie. »

o Situation de Monsieur Eddy FERREIRA – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Eddy FERREIRA est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de satisfaire à ses observations,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Eddy FERREIRA,
- La CRA informe Monsieur Eddy FERREIRA qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2023/2024 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Régional 3 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSEF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

o Situation de Monsieur Stéphane RICHARD – Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que Monsieur Stéphane RICHARD est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de satisfaire à ses observations,

Par ces motifs :

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 2 avril 2024 - PV n° 6

PAGE 3/6

- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Stéphane RICHARD,
- La CRA informe Monsieur Stéphane RICHARD qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Assistant Régional 2 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

Examen des candidatures des arbitres de District au titre de candidat arbitre régional

La présidente précise que les CDA ont transmis à la CRA la liste des candidats à l'examen régional avant le 31 mars 2023. Avant d'examiner les candidatures en détail, la présidente de la CRA a rappelé les dispositions générales contenues dans le chapitre 5 de la circulaire de la CRA - saison 2023/2024 en ce qui concerne les conditions à remplir pour faire acte de candidature à l'examen d'arbitre régional :

Candidat arbitre régional 3

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ avoir été nommé arbitre de District 1, sans indisponibilité répétée,
- ✓ avoir officié en tant qu'arbitre central au moins 7 matchs comptant pour les deux niveaux supérieurs de District au 31 mars de la saison en cours.

Candidat arbitre assistant régional 2

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ avoir été nommé arbitre ou arbitre assistant de District 1 - District 2, sans indisponibilité répétée,
- ✓ avoir officié en tant qu'arbitre assistant au moins 5 rencontres en R3 au 31 mars de la saison en cours.

Candidat jeune arbitre de ligue

Pour faire acte de candidature, le jeune arbitre doit :

- ✓ être né entre 2004 et 2008 pour les jeunes arbitres masculins,

Il a été procédé à un examen minutieux (cas par cas) des candidats présentés par les différentes CDA. Ainsi, au regard des dispositions de l'article 5 de la circulaire annuelle de la CRA, les membres de la CRA ont retenu les listes des candidats ci-dessous :

20 candidats pour l'examen Arbitre Régional 3 :

District de la Charente Maritime : Paul AUDIER, Cédric CHARBLEYTOU, Jordan GAURY, Baptiste GERMANAUD

District de la Corrèze : Kader MESSAOUDENE

District de la Dordogne-Périgord : Anthony GANDAIS, Sylvain LESSENOT, Nicolas MIGNOT

District de la Gironde : Oussama CHAHID, Nathan DUGOUJON, Nicolas PETIT

District des Landes : Joan JOUVENOT, Rémy PLANQUE

District du Lot et Garonne : Abdellatif AFKIR, Abdelaziz IGOUZOU

District des Deux Sèvres : Jérémy BROSSEAU, Kévin METAIS

District de la Vienne : Anthony GALLAS, Clément PARILLAUD

District de la Haute Vienne : Daniel SIRAT

11 candidats pour l'examen Arbitre Assistant Régional 2 :

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 2 avril 2024 - PV n° 6

PAGE 4/6

District de la Charente : Ahmed KECHAD
District de la Charente Maritime : Foad ASRIH
District de la Corrèze : Abdenour EL GHOUL
District de la Dordogne-Périgord : Mikaël DEVOS
District de la Gironde : Lucas BOURSEAU, Christophe GUIMARD, Ynès LAMARE
District de la Vienne : Loïc EPAIN, Théo LEPROUST
District de la Haute Vienne : Kilian AUTIER, Mohamed DERDOUCHE

28 candidats pour l'examen Jeune Arbitre Régional :

District de la Charente : Abraham ABDOU, Lily MEPONTE
District de la Charente Maritime : Florian DAUTRICHE, Anaïs DEMENE, Arnaud LE FLOCH, Théotime MADEUX, Nathan REDON, Nathan SORNET (section sportive Niort)
District de la Dordogne-Périgord : Charlie LABADIE
District de la Gironde : Eloy BERTOU, Alan BLONDEL, Soline FARNIER, Raphaël JAQUET, François KIJOWSKI, Swann LACOUE, Arthur LAMEAUX, Clément LEBLANC, Maxence LEBoulLENGER, Hélène NDEME NKENGUE, Denis Alexandru TAMBAC
District des Landes : Lucas BERBERS, Ilan DANTHEZ, Delphine LEZE
District des Pyrénées Atlantiques : Thomas RODRIGUES
District des Deux Sèvres : Erwan DAVID,
District de la Haute Vienne : Camille LACOTE, Kévin RIGAUD, Kilian RIGAUD

Une dérogation est appliquée pour MM. Charlie LABADIE et Arthur LAMEAUX, dans la mesure où leur année d'âge (2009), est inférieure aux conditions de candidatures stipulées dans la circulaire annuelle.

La présidente de la CRA est chargée de communiquer à chaque président de CDA la liste des candidats non retenus pour l'examen du dimanche 26 mai 2024. Il est précisé que les candidats retenus sont invités à participer au stage supérieur de District organisé par la CRA à Puymoyen le samedi 13 avril 2024.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de leur notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

Processus de sélection des candidats fédéraux

Julian GRELOT, référent des arbitres centraux promotionnels FFF, effectue un nouveau point d'étape sur le processus de sélection des candidats fédéraux.

Nicolas COGULET, ayant pris la décision de se présenter à la candidature d'arbitre Fédéral Futsal 2, ne peut plus candidater au titre d'arbitre Fédéral 4 au cours de la même saison.

A ce jour, le groupe de préparation continuera avec 6 candidats pour 4 places. Le dernier stage de préparation en présentiel se déroulera le dimanche 21 avril 2024.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 2 avril 2024 - PV n° 6

PAGE 5/6

Classements saison 2023/2024

Les membres de la CRA valident la note d'information portant sur les classements de la saison 2023/2024 (en pièce jointe) qui sera adressée à l'ensemble des arbitres régionaux, des observateurs, des responsables de pôle arbitrage, des présidents de CDA, des présidents de District et aux Districts

Courriers reçus

- Courriel de Patrick GRENIER, Président de la CDA de la Gironde, avec le courrier en pièce jointe de M. Maxime O'BRIEN souhaitant se retirer de la passerelle JAD => JAR.
- Courriel du Président du Pôle Arbitrage du District Dordogne Périgord proposant la candidature d'Arnaldo DOS SANTOS en tant qu'observateur régional pour la saison 2024/2025. La commission prend note de son courriel et la présidente de la CRA le contactera pour connaître sa situation arbitrale en District.
- Courriel de M. Timothé ANDRE, arbitre régional 3, proposant sa candidature en tant qu'observateur régional pour la saison 2024/2025. La commission prend note de son courriel et une réponse lui sera apportée.
- Courriel de Bruno DUPUIS concernant un rapport complémentaire sur la prestation remarquable de Morgan COUTURIER, JAR en passerelle R3. Après étude de sa situation, la CRA remercie Bruno DUPUIS pour la remontée d'information mais ne peut déroger à l'article 15-b de son Règlement Intérieur de la saison 2023/2024 qui fixe la date limite pour l'envoi des rapports complémentaires au 31 janvier de la saison en cours.
- Courriel de Abdellah EL GUENAOUI, qui a mis fin à sa fonction d'arbitre assistant régional 2 au 30 juin 2023, informant la CRA de son souhait de reprendre l'arbitrage en 2024/2025. La CRA accède à sa demande et lui propose de réintégrer la catégorie d'arbitre assistant régional 2 sous réserve de réussite au test physique en début de saison et au test théorique de la fin de saison. Il sera affecté dans un groupe d'observation pour la saison 2024/2025.
- Courriel de M. Loïc BOSCHER, arbitre régional 3. La CRA en prend note.

Informations et questions diverses

- La présidente informe les membres des évènements ci-dessous :
 - o Un stage Interligues Futsal est organisé du 12 au 14 avril 2024 à Boulouris (Ligue Méditerranée). La CRA a désigné Nicolas COGULET, arbitre Futsal R1 et candidat à l'examen Fédéral Futsal 2 pour y participer.
 - o Les finales nationales de Sport Adapté se déroulent du 2 au 4 avril 2024 à Agen. Des arbitres de la section sportive de Mérignac et du District du Lot et Garonne, encadrés par Sandra RENON, y participent.
- Jean-Robert CLOFF propose à la CRA d'ajouter le critère « être titulaire d'une licence ayant droit observateur » dans le profil de l'observateur régional,

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE
Réunion du mardi 2 avril 2024 - PV n° 6

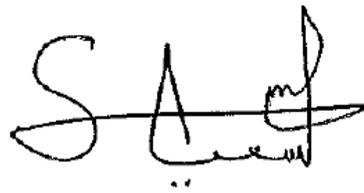
PAGE 6/6

- Patricia DUPIN informe les membres de la CRA que beaucoup de jeunes arbitres n'effectuent pas de rapport disciplinaire suite à des exclusions ce qui ne permet pas à la commission régionale de discipline de prononcer les sanctions adéquates.

La Présidente,
Béatrice MATHIEU



Le secrétaire de séance
Saïd EL MOUFAKKIR



Procès-verbal validé le 07/05/2024 par La Secrétaire Générale Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.

NOTE D'INFORMATION – CLASSEMENTS 2023/2024

PAGE 1/1

La CRA, lors de sa réunion du 02/04/2024, a validé la note d'information ci-dessous :

Compte tenu de la disparition de la catégorie AA ER et de la création de 2 catégories AA R1 (AA R1 FFF et AA R1),

Compte tenu de la réforme des championnats régionaux séniors de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (2 poules de 14 équipes au lieu de 3 poules de 12 équipes en Régional 1),

Compte tenu de l'étude des effectifs cibles nécessaires dans chacune des catégories et du taux élevé d'indisponibilité tout au long de la saison écoulée,

Compte tenu que la CRA a décidé de ne pas appliquer l'article 36 du règlement intérieur de la CRA – saison 2023/2024 (obligations des arbitres régionaux dans le cadre du classement de fin de saison),

La CRA arrête par catégorie le nombre de montées et de maintiens équivalents par groupe

Centraux	R1 – 30 ans	R1 + 30 ans	R2 – 29 ans	R2 + 29 ans	R3 – 28 ans	R3 + 28 ans
Promotions			1 par groupe	1 par groupe	3 par groupe	2 par groupe
Maintiens	5 par groupe	7 par groupe	4 par groupe	9 par groupe	X maintiens plus 1 descente par groupe	X maintiens plus 1 descente par groupe

Assistants	AA Elite	AA R1	AA R2
Promotions		En AA R1 FFF 2 par groupe	2 par groupe
Maintiens	en AA R1 FFF, les 4 1ers	5 par groupe	X maintiens plus 1 descente par groupe

NB : Les rétrogradations pour mesures réglementaires seront appliquées dans toutes les catégories (chapitres 2 et 3 de la circulaire CRA – saison 2023/2024 – tests physiques et théoriques).

La présidente de la CRA
Béatrice MATHIEU